

comte de Louvain, Godefroid, afin qu'il fût le fidèle avoué ou défenseur des nouvelles possessions du chapitre.

Les ducs de Brabant paraissent avoir donné Maransart aux châtelains de Bruxelles. Vers l'an 1215, l'un des bienfaiteurs de l'abbaye d'Aywières, Godefroid, frère du châtelain Léon I^{er}, en devint le seigneur, à charge de le tenir en fief de la châtellenie. Les sires de Mellet le possédèrent ensuite, jusqu'à ce que l'un d'eux, Franc, le vendit à Jeanne de La Haye, abbesse d'Aywières, avec la justice du village.

Il n'y avait à Maransart, en quelque sorte, que deux propriétaires : les abbayes d'Aywières et d'Affligem ; cette dernière y possédait presque toute la commune.

Population en 1815, — 350 habitants.

» » 1840, — 495 »

» » 1890, — 527 »

MARBAIX, comm. de la province de Brabant, sit. sur la route de Nivelles à Namur ; à 16 1/2 kil. de Nivelles, à 11 kil. de Genappe, à 6 kil. de Somberfelle, à 2 1/2 kil. de Tilly.

Pop. 2,200 habitants ; — sup. 1,844 hectares.

Arr. adm. et jud. de Nivelles ; cant. de j. de p. de Genappe. — Arcehv. de Malines

Terrain gén. uni ; sol sablonneux et limoneux ; — agriculture ; — briqueteries ; carrières de sable à bâtir. — Fabriques de chicorée, et d'instrum. agricoles ; grand comm. de bestiaux ; brasseries, distillerie, malterie. Imp. pépinières.

Cours d'eau : une dizaine de ruisseaux.

Marbais était jadis le ch.-l. d'une seigneurie importante qui relevait du comté de Namur, enclavée dans les Etats de Brabant. — Après l'extinction de la famille de Marbais, en 1618, la seigneurie passa à Jean, comte de T^r Serclaes de Tilly, baron de Marbais, et ensuite dans la famille de Montmorency. — Lorsque les comtes de Namur subdivisèrent leurs domaines en bailliages et mairies, la terre de Marbais fut comprise dans le bailliage de Fleurus, qui subsista jusqu'en 1795. La terre de Marbais passait pour une des plus belles du comté, quoiqu'elle n'en constituât pas une des pairies. L'usage et les grands droits dont jouissaient ses maîtres justifiaient le titre de baronnie qu'on lui donnait quelquefois. En 1474, on taxa le service féodal à un combattant à cheval et deux à pied. Il y avait haute, moyenne et basse justice.

La seigneurie foncière de Frizet était un fief dépendant de Marbais. (Voir *Vedrin*).

La chaussée des Romains longe au S.-E. le territoire de Marbais, qu'elle sépare de Brye.

En 1554, lors de l'invasion du roi de France Henri II, en Belgique, ses troupes brûlèrent l'église et le château. Les troubles de religion attirèrent, peu de temps après, de nouveaux malheurs sur cette localité. En 1559, on y confisqua les biens du seigneur et de son parent Philippe de Marbais, sire de Louverval, et, l'année suivante l'église fut derechef incendiée. En 1635, la peste sévit cruellement à Marbais.

La proximité de la chaussée romaine, qui fut longtemps la grande voie de communication du Hainaut et de la Hesbaie et qui servait nécessairement aux armées, amena plus d'une fois le fléau de la guerre à Marbais, surtout du temps de Louis XIV.

Après leur victoire sur les Prussiens, en 1815, à Ligny, les Français traversèrent le territoire de Marbais sous la conduite de Napoléon I^{er}, qui les menait rejoindre le corps du maréchal Ney. A leur tour, les Prussiens traversèrent le territoire, au hameau Marbais, pour aller rejoindre Wellington, par Ohain, le 18 juin à Waterloo.

Marebaco, 1060-1180 ; *Marebais*, *Marbais*, 814-816, 1099 ; *Marbasia*, 1101 ; *Marbais*, 1160 ; *Marbaix*, 1260 ; *Marebaco*, 1092, 1096.

Alt. de 149 m. au seuil de l'église, dont le vaisseau a été reconstruit vers 1885.

Population en 1815, — 1,217 habitants.

» » 1840, — 1,782 »

» » 1890, — 2,376 »

» » 1910, — 2,337 »

MARBAIX (lez-Thuin), comm. de la prov. de Hainaut ; à 6 1/2 kil. de Thuin, à 13 kil. de Charleroi, et à 177 m. d'altitude au seuil de l'église.

Pop. 615 hab. ; — sup. 1,844 hect.

Arr. adm. de Thuin ; arr. jud. de Charleroi ; cant. de j. de p. de Thuin. — Ev. de Tournai.

Terrain irrégulier ; sol sablonneux et schisteux ; — pâturages ; — agriculture ; cult. de tabac renommé. — Fabrication de clous.

Cours d'eau : l'Heure, affl. de la Sambre ; le ruisseau de Marbisœul.

Le village était au nombre des possessions de l'abbaye de Lobbes, en 868. Faisait partie de la principauté de Liège.

Le château de la Pasture est sit. à Marbais (autrefois *Marbais-la-Tour*), anc. limite du pays de Liège, où jadis existait une tour frontière (d'où l'anc. nom du village). Il remonte à une date éloignée ; en 1661, l'acquisition en fut faite par le chevalier Leratz, seigneur de Lanthenée et de St-Pierre-Broigne, deux seigneuries qui faisaient partie de la comm. de Gerpennes. En 1756, la seigneurie passa au chevalier Jean Leratz, seigneur de Surville, de Lanthenée et de Saint-Pierre Broigne, qui vivait alors à la cour des ducs des Deux-Ponts, princes palatins.

Marbais, 868 ; *Marbia*, 1127 ; *Marembais*, 1155 ; *Marbays*, 1100-1200 ; *Marbais*, 1186.

Marbais=Meerbeek.

Eglise de 1893-94.

Population en 1815, — 344 habitants.

» » 1840, — 508 »

» » 1890, — 710 »

» » 1910, — 642 »

MARCHE, ville de la prov. de Luxembourg, sit. sur la route de Namur à Arlon ; à 88 1/2 kil. d'Arlon, à 49 kil. de Dinant, et à 19 kil. de Durbuy. Altitude variant entre 180 m. et 250 m.

Population 3,850 habitants ; — superficie 1,500 hectares.

Ch.-l. d'arr. adm., jud., et de cant. de j. de p. — Evêché de Namur.

Terrain accidenté ; — carrières de pierres calcaires. Agriculture ; bestiaux. Fours à chaux ; commerce de bois.

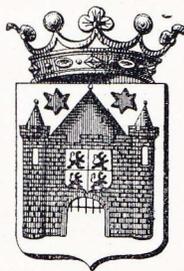
Cours d'eau : la Marchette, affl. de l'Ourthe.

Eglise Saint-Remacle, constr. dans le style goth., réparée en 1717 ; en 1806, elle fut incendiée, et abandonnée jusqu'en 1820. Les toitures et les voûtes furent enfin rétablies ; elle fut restaurée entre 1888 et 1893. Elle compte maintenant parmi les plus belles du pays.

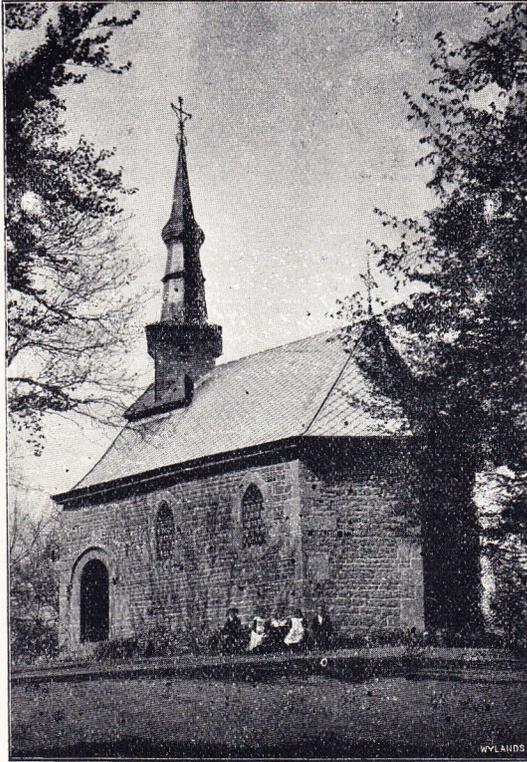
Châteaux Notre-Dame et Le Plantis.

La ville de Marche est située dans cette partie de l'Ardenne connue sous le nom de « la Famenne », et qui se différencie du reste de la contrée par la fertilité relative de son sol. On dit quelquefois : Marche-en-Famenne, parce qu'elle est considérée comme l'ancienne capitale de cette contrée.

On ignore l'époque de la fondation de Marche, ainsi appelée, dit-on, parce qu'elle était ville fron-



tière, du mot *marca*, limite; mais il est acquis que la ville existait déjà au VII^e s. Saint Remacle,



Marche. — Vieille chapelle

patron du pays, mort en 691, en parle comme d'un lieu remarquable par son industrie. Deux fois réduite en cendres par les Liégeois, en 1236 et en 1318, elle obtint en 1327 des lettres d'affranchissement de Jean, roi de Bohême et duc de Luxembourg, « en récompense, disait l'acte, des loyaux services que les gens de Marche lui avaient rendus ». — C'est à Marche que fut conclu, le 12 février 1577, entre don Juan d'Autriche et les Etats généraux des provinces belges, le traité appelé l'*Edict perpétuel*, qui établit momentanément le pouvoir de Philippe II dans les Pays-Bas. — Louis XIV fit raser, en 1688, les fortifications de Marche, qui soutint plusieurs combats et sur le territoire de laquelle deux batailles eurent lieu, le 18 et le 20 mai 1790, entre les Autrichiens et les Belges. — On a trouvé dans ses environs des objets de l'âge de fer, l'emplacement d'un camp romain, etc., etc. — En 1806, les deux tiers de la ville furent réduits en cendres.

Marche avec ses dépendances était un fief que les comtes de Laroche relevaient de l'abbaye de Stavelot, en qualité d'avoués de cette abbaye. — Il y avait à Marche trois cours: la haute cour, la cour « des tenables » de Hologne et la cour Saint-Etienne. En outre, Marche avait encore une prévôté.

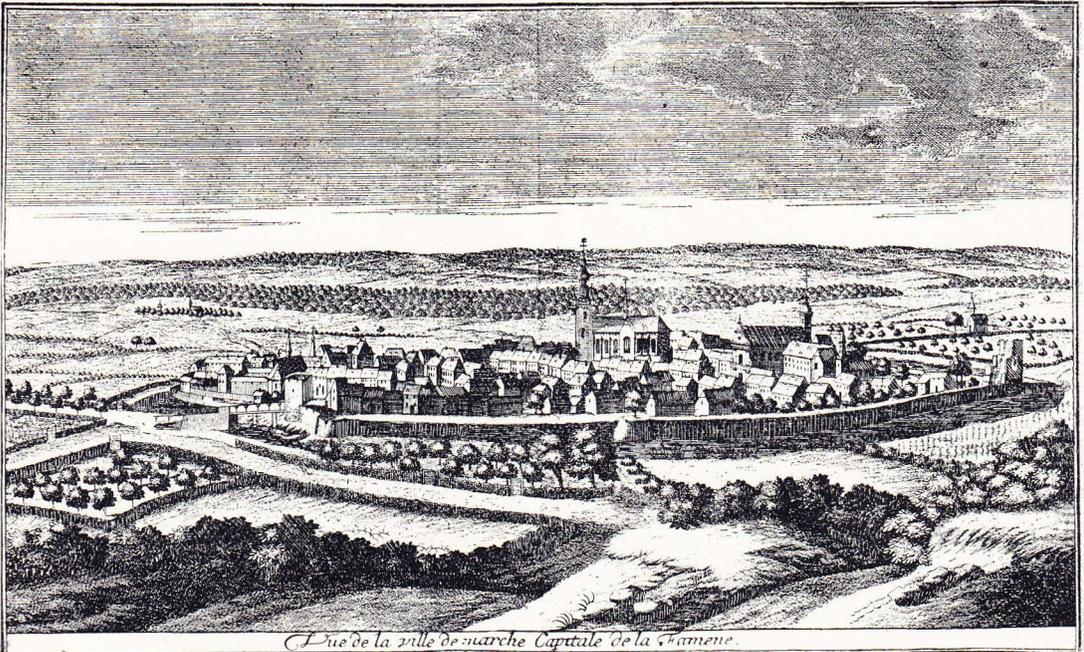
Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg (1309-1346) possédait un atelier monétaire à Marche.

Les seigneuries sous la ville de Marche étaient, vers 1531, la seigneurie de Han-sur-Lesse, le comté de Montahu, les seigneuries de Durbuy, de Soye, de Tanville, de Beareins, de Esclaye. — Sur la fin du XVIII^e s., Marche eut ses prévôts particuliers. Enfin, Marche avait aussi son conseil qui fut institué par le duc Wenceslas en 1366.

Marcha, Marchia, 1046, 1152, 1314.

Population en 1766, — 1,340 habitants.

»	»	1816,	—	1,364	»
»	»	1840,	—	1,905	»
»	»	1890,	—	3,510	»
»	»	1910,	—	3,690	»



Vue de la ville de marche Capitale de la Namene.

Après l'arrivée des uhlands, en éclaireurs, le 12 août 1814 fut un fort passage de cavalerie à Marche. Les



Eglise de Marche

(Photo Nels)

gros passages de troupes eurent lieu du 16 au 23. On fit des otages, internés du 19 au 24. Le samedi, 22 août, fut une journée tragique. Des soldats ivres tirèrent des coups de feu, du côté de l'hospice: conséquence: proclamation pleine de menaces et 50,000 francs d'amende (réduite à 30,000 francs). Les maisons, totalement envahies, étaient livrées au pillage; le château des Bas-Champs fut complètement dévasté.

Le livre blanc allemand consacre plusieurs pages à accuser les civils de Marche.

Il faut signaler aussi à Marche les multiples passages de prisonniers: d'abord un millier de soldats français, puis deux mille Belges, puis à Bioul; les habitants de Spontin, Sorinne, Dorinne et environs, incarcérés à l'église de Hotton, puis licenciés; les cinq cents

otages dinantais, dirigés sur Cassel; enfin les trente-quatre prêtres et religieux dinantais, retenus chez les Pères carmes.

MARCHE-LES-DAMES, comm. de la prov. de Namur, sit. sur la rive gauche de la Meuse, au pied de montagnes boisées; à 7 1/2 kil. de Namur, à 3 1/2 kil. de Namèche.

Pop. 1,021 hab.; — sup. 690 hect.

Arr. adm., jud., et cant. de j. de p. de Namur.

— Ev. de Namur.

Sol en partie calcaire; minerai de zinc, de plomb et de pyrite; — agriculture. Distillerie de goudron.

Cours d'eau: au S., la Meuse; le ruisseau de Gelbressée.

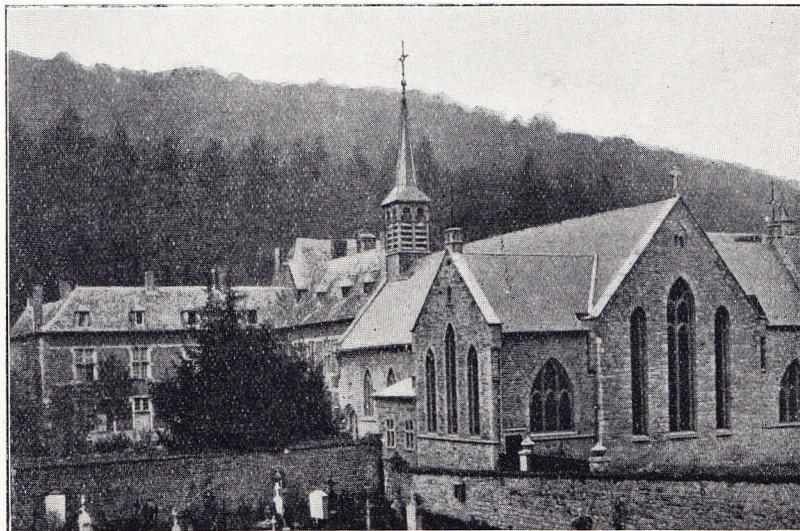
Eglise de style ogival du XIV^e siècle. — Près du village on voit les restes de l'abbaye fondée, au commencement du XII^e siècle, par les épouses des croisés namurois. Ces dames s'étaient retirées dans le village au nombre de 133, pour y attendre le retour de leurs maris partis pour la Terre Sainte. Celles dont les époux ne revinrent pas s'y établirent définitivement et y fondèrent l'abbaye de N.-D. du Vivier. Comme l'endroit marquait également la limite (marche) des principautés de Liège et de Namur, on le baptisa: Marche-les-Dames. En 1380, la communauté embrassa la règle de l'ordre de Cîteaux, créé par saint Bernard. L'abbaye en question fut supprimée à la Révolution française; on y a installé un pensionnat pour jeunes filles. — Ferme féodale du Wartet dite Ferme des Dames, anc. dépendance du couvent des Lazaristes, très curieuse d'aspect, avec une porte cantonnée d'une tour carrée, flanquée d'une tour ronde. — Seigneurie de Wartet (voir *Veziin*).

Château de Marche-les-Dames.

Marche-les-Dames (ou Marche-sur-Meuse) est une anc. seigneurie hautaine de la mairie de Namur. Cette seigneurie fut aliénée au XVIII^e siècle, par Sa Majesté, en faveur de messire Pierre-Joseph-Bauduin de Gaiffier de Tamison, seigneur de Houx, de Maharenne, etc. Son fils la releva en 1781, et la vendit l'année suivante au sieur Barbaix, avocat au conseil provincial de Namur.

Jusqu'au commencement du XIX^e s., le village se dénomma Marche-sur-Meuse, l'appellation de Marche-les-Dames s'appliquant exclusivement à l'abbaye.

En 1152, *Marka*. Galliot écrit *Marche-sur-Meuse*.



(Photo Nels)

Abbaye de Marche-les-Dames. — Le presbytère et l'église paroissiale restaurée en 1904.

EUG. DE SEYN

Membre de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE

DES

COMMUNES BELGES

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE - ARCHÉOLOGIE

TOPOGRAPHIE - HYPSONÉTRIE

ADMINISTRATION -- INDUSTRIE -- COMMERCE

ETC., ETC., ETC.

TOME SECOND

BRUXELLES

A. BIELEVELD, ÉDITEUR

66, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, 66

1925